




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-914**

**Séance publique du**

**24 novembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1204875-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENGAGEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF A DESTINATION DES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
 Direction Education Enfance Petite  
 Enfance

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 8.1  
 Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENGAGEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF A DESTINATION DES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a identifié les enjeux liés aux activités périscolaires de la Ville et à la qualité de vie des étudiants du territoire aixois et propose, à ces derniers, un « **engagement social et éducatif** »

Ainsi, afin de garantir la qualité du service public et de l'accueil des enfants, divers enjeux ont été identifiés :

- Favoriser les échanges et le lien social entre les jeunes,
- Professionnaliser les interventions des étudiants auprès des enfants,
- Valoriser l'engagement éducatif et citoyen.

L'« **engagement social et éducatif** » s'inscrit également dans la refonte actuelle du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui intègre tous les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

Ainsi, la Ville est en capacité de proposer aux étudiants un engagement à plusieurs volets :

1 - **des emplois périscolaires** d'une durée maximum de 17 heures. Ces emplois existent depuis de nombreuses années et peuvent apporter une aide à de nombreux jeunes notamment en situation de précarité.

2 - **un « engagement social et éducatif »** auprès des enfants au moment de la pause méridienne et de la garderie du soir. Cet engagement proposé par la Ville est un dispositif

innovant qui s'appuie sur le lien intergénérationnel, la transmission des connaissances, des compétences et comporte plusieurs modalités :

3 - **Des formations spécifiques** pour les étudiants relatives à la découverte de l'environnement territorial, le développement cognitif et psychologique de l'enfant, la gestion de projet...

Les étudiants participeront ainsi au projet éducatif périscolaire en cohérence et complémentarité avec les projets d'école en lien avec leur Référent École.

4 - **Des temps collectifs de préparation des ateliers et modules d'activités** qui seront proposés aux enfants correspondant aux grandes thématiques du Projet Éducatif de Territoire : développement durable, culture, numérique, citoyenneté, inclusion...

Ces temps de préparation seront encadrés par des professionnels et les jeunes seront ensuite chargés d'accompagner un groupe d'enfants, sur une ou plusieurs séances, de susciter la coopération au sein du groupe, les échanges, l'entraide.

Enfin dans le cadre de cette découverte du milieu professionnel, il sera proposé un suivi des jeunes :

- Entretien de recrutement,
- Assiduité,
- Respect des règles de sécurité,
- Suivi des compétences mobilisées...

Dans ce contexte, il a été proposé à l'Institut d'Études Politiques, un partenariat visant à favoriser l'insertion professionnelle par l'engagement des étudiants au sein de la cité.

La convention annexée au présent rapport est adaptée aux caractéristiques de l'Institut d'Études Politiques, pour être au plus près des réalités de leurs étudiants et des cursus proposés.

Les modalités de mise en œuvre correspondent à la réalité des temps périscolaires et permettent un partage d'expériences et de connaissances entre les enfants et les étudiants.

Pour les étudiants, c'est l'assurance de la valorisation d'un « **engagement social et éducatif** » une rémunération et l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisante.

En conséquence, et afin de mettre en œuvre des actions en direction des publics concernés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en œuvre du projet « **engagement social et éducatif** » en direction des étudiants et dans le cadre des accueils périscolaires,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou les Adjointes délégués à signer la convention d'objectifs correspondante, présentée ci-joint.

DL.2021-914 - ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENGAGEMENT SOCIAL ET  
ÉDUCATIF A DESTINATION DES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES  
D'AIX-EN-PROVENCE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

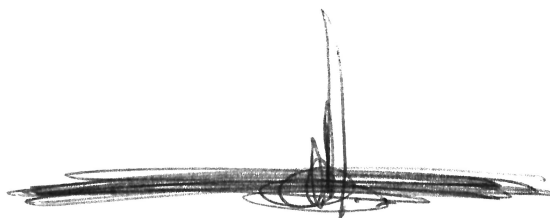
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00